

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
Six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A. Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr.,
3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
Cie., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Vendredi, 14 Juillet, 1848.

Académie des sciences morales et politiques.

De la statistique appliquée à la morta-
lité dans le premier âge de la vie par le doc-
teur J. N. Loir.

M. le docteur Loir a lu dernièrement sur
cet intéressant sujet un mémoire à l'Acadé-
mie des sciences morales et politiques.
Tout le monde sait quelle effrayante morta-
lité moissonne le premier âge de l'homme :
toutes les statistiques sont d'accord sur ce
point, qu'elles aient été faites à Paris, à
Bruxelles, à Genève ou à Turin. Mais il
est curieux et utile de savoir quelles sont
les saisons plus particulièrement funestes,
et, relativement à ces différentes saisons,
quels sont les jours les plus malheureux, et
quelles considérations physiologiques et
hygiéniques peuvent être tirées de ces di-
verses comparaisons.

D'après M. Quetelet, sur 100,000 en-
fants nés en Belgique, il en meurt 9,604
dans le premier mois; 2,400 dans le se-
cond; 1,761 dans le troisième; 1,455
dans le quatrième; 1,259 dans le cinquième;
1,045 dans le sixième, et terme moyen
833 dans les mois suivants. Cette exces-
sive mortalité ne se répartit pas également
sur toutes les semaines du premier mois :
à Berlin la mortalité a été de 1 sur 32
pour la première semaine; de 1 sur 35
pour la seconde; de 1 sur 106 pour la troi-
sième; de 1 sur 124 pour la quatrième.
A Paris, sur 11,134 nouveau-nés: morts
dans le premier mois, il en est mort 3,950
dans la première semaine; 3,423 dans la
seconde; 2,485 dans la troisième; 1,176
dans la quatrième;

D'après M. Demontferrand, environ un
tiers des décès du premier mois arrive
dans les premiers jours; la moitié des en-
fants qui succombent dans la première an-
née n'achèvent pas le second jour; un
dixième meurt dans les premières vingt-
quatre heures.

Il est, du reste, bien reconnu, que cette
effrayante mortalité du premier mois de la
vie de l'homme n'est point égale pour
toutes les saisons. D'après M. Villermé,

voici comment se sont distribués 158,347
enfants morts dans le premier mois:

Janvier,	13,436
Février,	18,058
Mars,	16,238
Avril,	13,996
Mai,	10,820
Juin,	9,676
Juillet,	9,635
Août,	9,962
Septembre,	10,522
Octobre,	11,362
Novembre,	13,768
Décembre,	14,874

Sur 5,781 enfants morts dans les pre-
miers mois, relevés d'après les feuilles de
statistique de la ville de Paris, 4,000 ap-
partiennent aux 15 premiers jours de la
vie, 1,781 à la deuxième quinzaine. Sur
les 4,000, 1,386 sont morts du premier au
cinquième jour; 1,430 du sixième au
dixième; 1,184 du onzième au quinzième.
Le huitième jour fournit le maximum de
la mortalité qui s'élève à 336, tandis que
le chiffre journalier le plus élevé après
celui-ci (celui du dixième jour) n'est que
de 287. Les autres jours présentent des
chiffres inférieurs: le plus faible, celui du
deuxième jour, ne s'élève qu'à 264.

Il faut faire ici une remarque sur le
maximum de mortalité qui s'observe le plus
souvent pour le premier jour: dans la
plupart des statistiques, ce chiffre se com-
pose des enfants mort-nés, et de ceux qui,
par suite de vices de conformation ou de
maladies congéniales, expirent en venant
au jour: ce qui, évidemment, constitue
une circonstance toute particulière, sans
rapport avec les morts produites soit par la
faiblesse de constitution, soit par l'insuffi-
sance des soins, soit par des circonstances
accidentelles.

Nous n'attachons aucun caractère abso-
lu aux chiffres que nous venons de citer;
en les extrayant du mémoire du docteur
Loir; nous savons que beaucoup de cir-
constances, très-variables elles-mêmes,
peuvent les faire varier, et d'ailleurs nous
ne sommes point de ceux qui ont une
grande foi à la science des statisticiens.
Mais nous avons cru intéressant de rap-
porter ces faits pour donner une idée de la

difficulté avec laquelle s'établit la vie hu-
maine, cette chose si simple pour ceux qui
la possèdent et qui en jouissent. Tout-
fois les statistiques de ce genre, pour être
réellement utiles, devraient être divisées
en un grand nombre de tableaux de com-
paraison qui rapprocheraient les morts de
même nature; qui missent en regard les
morts de la campagne et celles des villes,
grandes ou petites, manufacturières ou non;
les morts du nord et celles du midi, les
morts survenues dans les hôpitaux et hors
des hôpitaux; dans telle partie de la popu-
lation et dans telle autre, etc., etc. C'est
à ces conditions de dissection intime et de
perpétuelle comparaison, que la statisti-
que pourrait arriver à des résultats con-
cluants. Les éléments de ce grand travail
existent déjà, il est vrai, en partie, dans
les livres et dans les journaux d'hygiène
publique, mais à un état très-incomplet,
et le mémoire de M. Loir est plutôt une
note qui rappelle des faits intéressants,
qu'un tableau qui établisse les lois de la
mortalité dans le premier âge de la vie hu-
maine.

Dans la généralité où s'est placé l'auteur
du mémoire lu à l'Académie des sciences
morales et politiques, en hiver le maximum
de la mortalité appartient aux quinze pre-
miers jours; mais il n'en est pas ainsi pen-
dant l'été. Selon M. Villermé, auquel il
faut toujours revenir, quand on s'occupe de
statistique: "En hiver, le maximum de la
"mortalité de 0 d'âge à un mois tend à
"se rapprocher du moment de la nais-
"sance; en été, il tend à s'en éloigner."
Ce fait s'explique facilement par la nature
différente des causes qui agissent sur la
santé dans ces deux saisons différentes.

Extraits des journaux Français

Le Constitutionnel publie un excellent
article sur le divorce, que son étendue seule
nous empêche de reproduire dans son en-
semble. En voici le commencement:

"La commission nommée par l'Assem-
blée nationale propose, dit-on, l'ajourne-
ment pour cause d'inopportunité, du projet
de loi relatif au divorce. Il fallait s'attendre

à ce résultat. Cette question si importante, qui touche aux intérêts les plus essentiels de l'Etat, de la famille, de la morale publique, aurait été sans doute l'objet d'un examen approfondi, si elle s'était présentée à une époque de calme. En ce moment, elle devait être écartée.

« Nous nous félicitons qu'il en soit ainsi. La situation est critique. Les plus graves problèmes sont posés, et, en attendant la création du monde, nous avons le chaos. Le monde politique, l'ordre social, les finances, le clergé, l'armée, les professions libérales, les beaux-arts, le commerce, l'industrie, notre pays en un mot, est en proie à un travail d'enfantement dont il est difficile de prévoir le terme et les conséquences. Il est parfaitement inutile d'introduire dans la famille, sanctuaire des mœurs, refuge des consciences et soutien des âmes, un élément de trouble et de désordre.

« Ce serait d'abord lutter contre le sentiment si énergique et si vrai de notre nation tout entière. La France, après s'être passionnée autrefois pour la gloire et pour la liberté, se passionne pour l'ordre, qui, selon le mot de Malebranche, est la loi inviolable de l'esprit humain. Elle offre en ce moment le spectacle unique d'une société qui se défend elle-même, avec un admirable instinct de ses besoins et de ses droits, en l'absence d'un gouvernement, et souvent malgré le simulacre de pouvoir qui en tient lieu. Cette société a deux sortes d'ennemis : ceux qui veulent la renverser et ceux qui veulent l'améliorer, les barbares et les sophistes, ces deux fléaux du vieux monde romain.

« Nous ne parlons pas de ces amis suspects et maladroits qui ne la protègent que la veille ou le lendemain du danger. Faute de sauveurs, la patrie se sauve elle-même, ou plutôt ce sont les citoyens, tous ses enfants qui concourent au salut de la mère commune : les riches, par leur résignation à perdre, les pauvres par leur résignation à souffrir, les commerçants, par leur sacrifices, les ouvriers par leur bon sens, tous enfin, à l'heure du péril, par leur courage et par leur dévouement.

« Dans de semblables conjonctures, le moment serait mal choisi pour désorganiser la famille et pour blesser le sentiment religieux. La famille, dans les temps d'orages politiques, est pour l'ordre social un élément de durée, et bien insensés, bien coupables, sont ceux qui cherchent à l'ébranler. Elle est, en outre, pour les individus, un principe de force et de consolation. Quand l'homme est malheureux, quand son existence et sa fortune sont menacées, loin de se déprendre des affections saintes et des joies austères du foyer domestique, il y trouve, pour ainsi dire, un

charme plus vif, un attrait plus puissant. Ce sont là du moins des richesses qu'on ne peut lui ravir, des droits qu'on ne saurait atteindre, des jouissances à l'abri des coups du sort. Au sortir des agitations de la place publique, le calme de la vie intérieure devient un besoin. Une compagne, des enfants, bien que l'avenir de ces êtres chers soit précaire et chanceux, donnent à l'intelligence plus d'élan et plus de ressort, au cœur plus de fermeté et plus d'énergie.»

—Voici les titres des journaux nouveaux qui ont paru dans la semaine ; Le *Petit Caporal*, la *Redingote Grise*, l'*Aigle*, l'*Accusateur public*, le *Courrier de la Chambre*, le *Courrier de l'Assemblée nationale*, l'*Echo du peuple*, l'*Epoque*, l'*Europe républicaine*, le *Franc-Maçon*, la *Jeune république démocratique et sociale*, le *Journal des travailleurs*, le *Nouveau Figaro*, le *Propagateur républicain*, le *Propagateur universel*, la *République des femmes*, les *Archives du peuple*, la *Colère d'un vieux républicain*, les *Lunettes du père Duchêne*, la *Politique des femmes*, la *France*, le *Volcan*, le *Pilori*, le *Diable rouge*, les *Saltimbanques*, le *Diogène sansculotte*.

—Le *Napoléonien* répondait hier à la *Démocratie pacifique*, qui lui signalait cinq ou six mensonges prémédités, qu'il a menti dans une trop noble cause pour consentir jamais à s'en excuser.

—L'ancien aide-de-camp d'O'Connell, Tom Steele, qu'on appelait le *pacificateur*, et qui s'était jeté dans la Tamise il y a quelques semaines, vient de mourir à Londres dans la détresse et dans le désespoir. Il avait été riche, il était très lettré, et généralement aimé. Comme il arrive toujours, tous les partis n'ont plus que des éloges à lui donner.

—Une caricature étalée sur les boulevards représente le prince de Joinville surmonté du coq gaulois, et le prince Louis-Napoléon surmonté de l'aigle de Boulogne. Le premier dit : *Je suis l'oncle de mon neveu*, l'autre lui répond : *Je suis le neveu de mon oncle*.

—Tous les forts qui environnent la capitale sont maintenant occupés par la garde nationale mobile et par l'armée ; le service de l'artillerie vient d'y être organisé de la manière suivante. L'enceinte et les forts sont divisés en trois arrondissements relevant de la direction générale de l'artillerie de Paris, et commandés chacun par un officier supérieur.

Le premier arrondissement comprend la partie de l'enceinte de la rive droite, qui s'étend de Bercy au canal de l'Ourcq, et les forts de Charenton, Vincennes, Saint-Maur, Nogent, Rosny, Noisy et Romainville. Cet arrondissement est appelé : *arrondissement d'artillerie de l'Est*.

Le deuxième arrondissement, dit du *Nord*, comprend la partie de l'enceinte qui s'étend du canal de l'Ourcq jusqu'au Point-du-Jour et les forts de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Le troisième arrondissement, dit du *Sud*, embrasse toute l'enceinte de la rive gauche de la Seine et les forts d'Ivry, Bicêtre, Montrouge, Vanves, Issy et la forteresse du mont Valérien.

—Nous aurons donc une constitution nouvelle à ajouter à la liste de toutes celles que la révolution a enfantées. En France, depuis cinquante ans, chaque phase révolutionnaire est grosse d'une constitution. Toute constitution qui n'est pas l'expression de l'état organique d'une nation n'est qu'un essai théorique soumis aux chances de la pratique et de l'application. C'est un vêtement de circonstance qui, n'étant pas fait à la taille du peuple auquel il est destiné, est bientôt mis au rebut. Les transformations sociales ne s'opèrent pas au scrutin. L'expérience le démontrera au besoin une fois de plus. Il est visible qu'une nouvelle ère commence pour les nations. Sera-t-elle heureuse ? La Providence le sait. Quant à nous, il ne nous est donné que de nous préparer aux événements de l'avenir, que de pressentir ce qui sera, pour éviter des résistances inutiles. La constitution nouvelle organise la république démocratique avec un président comme aux Etats-Unis. Nous demandons où est Washington !

—M. Duclerc a obligé la Banque à prêter cent-cinquante millions à l'Etat, en la menaçant de la briser si elle refusait. C'est là un de ces emprunts qu'on fait ordinairement au coin d'un bois avec ces paroles sacramentelles : *La bourse ou la vie*.

—Depuis l'établissement de la république de février, on ne parle que de l'intérêt du peuple. C'est par le peuple et pour le peuple que tout ce fait, à ce qu'on assure. Pour le peuple, M. Lamartine et Ledru-Rollin ont consenti à se laisser dépasser par le pouvoir suprême ; pour le peuple, le *National* a mis partout ses rédacteurs et a envahi l'assemblée nationale, les ministères, l'administration ; M. Clément Thomas, de sous-officier qu'il était, s'est laissé faire généralissime de la garde nationale de Paris dans l'intérêt du peuple ; M. Flocon, qui jusqu'ici n'avait pris intérêt qu'à une culture, celle du tabac ; intérêt qui s'explique par la consommation considérable qu'il en fait, s'est laissé persuader qu'il y avait en lui l'étoffe d'un Sully républicain, toujours, vous l'entendez bien, dans l'intérêt du peuple ; le clan des Arago a espéré un moment fournir le personnel de l'administration tout entière, ce qui aurait singulièrement amélioré la condition du peuple. Enfin, M. Marrast vient de

lire son projet de constitution en faveur du peuple français.

— Nous avons cité les blasphèmes athées de M. Proudhon, témoignage d'un véritable délire. Voici maintenant quelques autres échantillons de ses doctrines :

« Pense-t-on que les travailleurs ne se lèveront pas dans leur colère, et qu'une fois maîtres dans leur vengeance, ils se repousseront dans l'amitié ? »

« Je crois que la bourgeoisie a mérité tous les maux dont on la menace, et mon devoir est d'établir la preuve de sa culpabilité. »

« La propriété, régime de spoliation et de misère, doit périr aussitôt que la civilisation aura acquis la conscience de ses loix. »

« La propriété, par principe et par essence, est immorale ; conséquemment, le code qui détermine les droits de la propriété est un code d'immoralité ; la jurisprudence, cette prétendue science du droit, est immorale. Et la justice, qui ordonne de prêter main-forte contre ceux qui voudraient s'opposer aux abus de la propriété ; la justice qui afflige quiconque est assez osé pour prétendre réparer les outrages de la propriété, la justice est infâme ! Et la propriété, de qui est sortie l'odieuse lignée de la justice, est infâme ! »

« LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL ! il ne se dit pas en mille ans deux mots comme celui-là. Je n'ai d'autre but sur la terre que cette définition de propriété, mais je la tiens plus précieuse que les millions de Rothschild ; elle sera l'événement le plus considérable du gouvernement de Louis-Philippe. M. Michelet m'a répondu qu'il y a en France 25 millions de propriétaires qui ne se désaisiraient pas. Pourquoi suppose-t-il qu'on ait besoin de leur consentement ? »

« Vainement vous me parlez de fraternité et d'amour. Je reste convaincu que vous ne m'aimez guère, et je sens très-bien que je ne vous aime pas. »

« La charité, c'est une infâme mystification. « Souvenez-vous et n'oubliez jamais que la pitié, le bonheur et la vertu, de même que la patrie et la religion, sont des masques. »

« Le cœur du prolétaire, comme celui du riche, n'est qu'un égoût de sensualité bouillonnante, un foyer de luxure et d'impures. »

Encore une fois, nous ne voulons voir, dans ces effroyables divagations, que le témoignage d'une monomanie funeste : mais pensez que cette monomanie siège aujourd'hui dans l'enceinte de la représentation nationale, et qu'elle a sa voix et son vote pour nous faire des lois.

(J. Ville et Campg.)

Travaux des Commissions.

Le comité de constitution est l'œuf d'où doit sortir la loi fondamentale de la république. Il semblerait dès-lors que le jour de la publicité ne saurait être appelé trop tôt sur une œuvre de cette importance, et qui porte dans ses flancs les destinées de la France. La communication de ses travaux à la presse la mettrait à même d'en éclaircir à l'avance la discussion et d'y apporter son contingent de lumières. Si les avantages de ce contrôle sont de nature à être contestés, à coup sûr ce ne doit pas

être par un pouvoir qui proclame tous les jours le peuple souverain.

Ainsi donc, et comme le rapportent au jourd'hui plusieurs journaux, la commission de constitution, après de longues et nombreuses réunions, est enfin parvenue au terme de ses travaux ; nous croyons qu'il est de son devoir de porter son œuvre à la connaissance du public dans le plus prochain numéro du *Moniteur*.

Voici, quoi qu'il en soit, ce qui se disait ce matin dans la salle des Conférences au palais législatif.

La commission s'était définitivement prononcée, dans sa réunion de mardi, sur deux questions capitales : celles de l'organisation de la magistrature et du mode de révision du pacte fondamental. Elle a décidé que la magistrature, dès qu'elle aura été reconstituée par le double élément de la présentation hiérarchique et du concours, redeviendra inamovible.

Cette proposition n'a pas été admise sans rencontrer une certaine opposition ; mais elle a fini par prévaloir auprès de la majorité et par être inscrite au projet de constitution comme une garantie de l'indépendance des juges.

On assure que M. Armand Marrast, rapporteur, sera en mesure de communiquer son travail à l'assemblée dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Un incident tout-à-fait à l'ordre du jour devait signaler la réunion d'hier. Il s'est agi des prétentions réelles ou non fondées de Louis-Napoléon Bonaparte. Un membre, après avoir pris la précaution oratoire de déclarer qu'il n'avait pas peur, a formulé une proposition tendante à introduire dans la constitution un article portant qu'aucun membre des familles qui ont occupé le trône en France ne pourrait jamais être porté à la présidence de la république. Le débat a été vif, long et sérieux. L'article a été soutenu avec passion par certains membres de la commission, combattu avec énergie par d'autres.

La commission se compose de dix-huit membres. Les deux membres absents étaient MM. de Lamennais, démissionnaire, et M. Odilon Barrot, retenu depuis quelques jours chez lui par une indisposition.

Commission d'administration communale et départementale.—Il est peu de questions qui intéressent aussi étroitement et aussi directement les populations que la réorganisation de l'administration communale, qui doit être soumise à l'Assemblée nationale. Le comité, considérant le décret sur les élections des conseils municipaux et de départements comme étant essentiellement transitoire, puisqu'une loi organique suivra nécessairement la promulgation de

la constitution de la république, s'est borné aux modifications suivantes :

Il substitue le renouvellement général des conseils municipaux et de départements au renouvellement partiel, indiqué par le projet ; ce qui permettra de connaître la véritable opinion du pays sur les élections qui ont eu lieu sous les auspices du gouvernement provisoire.

Il exige le domicile réel au lieu de la résidence voulue par le décret du 5 mars, relativement aux élections générales.

Comité des cultes.—Le comité des cultes s'est prononcé pour le maintien du budget des cultes. Néanmoins, ne voulant pas préjuger la question constitutionnelle, il a décidé qu'il enverrait à la commission de constitution toutes les pétitions concernant ce budget.

Le comité s'est ajourné à lundi pour s'occuper de la grande question concernant le mode de nomination des évêques, des évêques, des curés et des desservants.

Comité de l'instruction.—La commission de l'instruction publique qui siège au ministère, vient d'arrêter les bases d'un projet de décret portant que l'enseignement primaire sera gratuit et obligatoire pour tous les enfants dans le ressort de la république ; il y aura une sanction pénale.

Hier, le comité a entendu le rapport de M. Germain Sarrut sur la pétition relative à la création des chaires de notariat. Le rapporteur a conclu au renvoi de la pétition aux ministres de l'instruction publique et de la justice. Il demande aussi qu'il soit exigé des candidats au notariat des études théoriques de droit et des études de stage.

Le comité a adopté les conclusions du rapporteur.

—Le *Heraldo* annonce que des relations de bonne amitié sont rétablies entre les cours de Vienne et de Madrid.

—Les nouvelles d'armements considérables de la Russie se confirment de jour en jour. On écrit de Königsberg, 11 juin, que 100,000 Russes sont en marche vers le grand-duché de Posen ; il est question de 240 mille hommes de troupes russes mobilisées en Pologne.

A Varsovie, on venait de publier dans les rues la nouvelle que l'empereur rendrait un de ces jours un manifeste qui dépasserait les résolutions et les plans plus hardis des Polonais. On donne aussi comme certain que, vers le 16 courant, les Russes marcheront vers l'Occident en trois corps d'armée : le centre, sous les ordres de l'empereur, marchera sur Vienne ; l'aile droite, sous Orloff, se dirigera vers Berlin ; et l'aile gauche, sous Paskewitch, occupera Cracovie et la frontière de la Silésie. Ainsi nous sommes à la veille de

de grands événements.

—On disait hier, 17, à la bourse, tenir d'un changeur qu'une quantité considérable d'or russe avait été présentée au change dans les journées de dimanche, lundi et mardi dernier. Ce fait, s'il est réel, justifierait le bruit qu'on a fait courir sur la présence de certains agents russes à Paris.

—Il n'est pas inutile de se rappeler que Louis Bonaparte fut un des premiers à se faire inscrire sur la liste des constables spéciaux, lors de la fameuse démonstration chartiste à Londres. Cette initiative donnerait au besoin la mesure des sentiments démocratiques du prince à la république.

(La Répub.)

—Un journal nous apprend que M. Louis Bonaparte avait eu, à Londres, quelques relations avec M. Cabet, auquel il aurait fait plusieurs visites. La lumière commence à se faire dans cette ténébreuse élection; avant peut sans doute on saura tout-à quoi s'en tenir. —(Bien public.)

—Beaucoup de personnes croient que le fils du prince Eugène n'est pas étranger à l'or répandu dans Paris ces jours derniers.

—La publication du *Bonapartiste*, dont le premier numéro a paru hier, vient d'être interdite.

—Il a paru aujourd'hui encore un nouveau journal bonapartiste, intitulée le *Petit Caporal*.

—On dit le détenu Blanqui gravement malade d'une affection de la moëlle épinière. Il reçoit tous les soins exigés par sa position.

—Un nouveau journal va paraître à Londres, dans quelques jours, sous le patronage de M. Guizot et de M. de Metternich. Il aura pour titre le *Spectateur de Londres*.

—Mercredi soir, le bruit courait à Londres que l'ambassadeur d'Espagne allait recevoir des passeports, et que le gouvernement lui avait accordé quarante-huit heures pour quitter l'Angleterre. Il était fort question d'une déclaration de guerre et de l'organisation d'une expédition contre Cuba. Cependant un jour, le *Globe*, se dit autorisé à démentir ces bruits.

—Le bateau à vapeur *Colombine*, du Havre, a apporté à Londres 1,559 paniers de fruits de toute espèce, produits de France. Deux jours auparavant, un autre bateau à vapeur en avait aussi apporté du Havre 1,200 paniers. —(Morn.-Chron.)

Des élections nouvelles ont lieu en ce moment en Belgique. A Bruxelles, la liste monarchique constitutionnelle a réuni une majorité très-considérable. On lisait

en tête de presque tous les bulletins ces mots: "Point de république." Tous les noms des députés constitutionnels ont été accueillis, lors de leur proclamation, avec un enthousiasme incroyable.

—On vient d'observer quelques cas de maladie des pommes de terre dans les environs de Bruxelles. Les tiges sont flétries et marquées ainsi que les feuilles de taches brunes et noires, indiquant une véritable gangrène; d'autres, plus avancées en décomposition, sont retirées sur elles-mêmes, desséchées et grillées, comme si le feu y avait passé.

—Le bruit courait à Madrid, le 10 juin, que la reine Isabelle était enceinte.

—Dans la nuit du 9 au 10, cent personnes environ ont quitté Madrid sous escorte; ce sont les citoyens arrêtés depuis les derniers événements.

Chronique Politique.

—PENSÉES SUR M. LAMARTINE.—M. Lamartine est entré dans le labyrinthe sans le fil d'Ariane. Il n'en sortira pas.

—On assure dans le cas où le projet de rachat des chemins de fer serait rejeté, ce qui entraînerait la démission de M. Duclerc comme ministre des finances, la commission exécutive est décidée à nommer ce grand génie ministre l'intérieur. Que la chambre, en repoussant le projet de décret de M. Duclerc, ne craigne donc pas de nous ravir un aussi grand homme d'Etat; nous ne perdrons rien en le perdant aux finances; il nous ruintera à l'intérieur. M. Duclerc a épousé Mlle Garnier-Pagès; il est donc inamovible. Il n'en est pas moins convenu qu'il n'y a pas de népotisme sous la république. (Opin.)

—Le fameux banquet démocratique ou démaggique est décidément fixé au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et de la Fédération; mais le lieu de la scène est changé: ce prétendu banquet prendra pour théâtre toute la ligne des fortifications, depuis le canal de l'Oureq jusqu'à Neuilly. Les départements sont invités, c'est-à-dire les clubistes des départements, et les meneurs se vantent par avance de réunir deux cent mille hommes. Comme contrepoids, et pour enlever à cette manifestation le concours des curieux, une revue-monstre aurait lieu, dit-on, le même jour; les gardes nationales des provinces, et les différents corps de l'armée y seraient représentés par des députations. Ainsi, pour lutter contre la mise en scène de la démaggie, nos gouvernants n'ont d'autre moyen qu'une mise en scène rivale. C'est une concurrence de spectacle à spectacle, et, bien entendu, nous en ferons les frais. (Id.)

—Le mouvement napoléonien fait surgir une autre classe de républicains. Nous

avions trois genres de républicains, sans compter les espèces: républicains du lendemain, républicains du jour, républicains de la veille; nous avons maintenant les républicains de LA VIEILLE. Ce sont les plus jeunes.

—Louis-Napoléon, de son hôtel de Londres, en cas qu'il soit à Londres, donne autant d'insomnie à la commission exécutive que son glorieux oncle pouvait en donner au directoire, du fond de son camp d'Egypte. On peut en conclure que la commission exécutive est au directoire ce que M. Louis-Napoléon est à Napoléon-le-Grand; calcul de proportion d'après lequel M. Ledru-Rollin arriverait tout juste à la cheville de Barras. —(Modt.)

Nouvelles Religieuses.

L'article suivant de la *Gazette de l'Unité* achève de faire connaître quelle a été la cause ou plutôt le prétexte des troubles qui ont eu lieu à Nice et qui ont fourni aux libérateurs piémontais l'occasion de déclamer contre le clergé avec tant de courage et d'éloquence à la tribune de Turin:

"L'individu dont la mort a occasionné ces troubles était un ancien constitutionnel de 1821, qui retournait en Espagne. Blessé dangereusement à la suite d'une chute de voiture, il fut porté à l'hôpital; son état parut assez grave pour que l'almônier crût devoir le préparer à la réception des sacrements; le blessé s'y refusa. Il rejeta de même le secours d'un autre prêtre que l'évêque lui avait adressé. Il ajouta que s'il avait une religion, ce serait la nôtre; mais qu'il n'en professait réellement aucune. Le crucifix lui fut alors présenté; mais pour en éviter la vue, il se tourna du côté opposé et mourut presque aussitôt.

"Il fut convenu, entre le commandant de la garde nationale et l'évêque, que pour éviter un mouvement à craindre vu l'exaltation actuelle des esprits, le corps serait porté au cimetière le soir, à l'entrée de la nuit. Le lendemain, une messe de mort devait être chantée, et la garde nationale était invitée à y assister. Mais les exaltés de la garde nationale voulurent que l'enterrement eût lieu le mardi à sept heures, et que la messe fût chantée corps présent. Les prêtres s'y refusèrent, et les gardes nationaux, à leur tour, n'assistèrent pas à la messe qu'on devait célébrer.

"Une partie du peuple, travaillée par les meneurs, se porta le soir à l'évêché, après la fin du spectacle. Là eut lieu une scène des plus hideuses: la porte du palais épiscopal faillit être enfoncée à coups de pierre; les injures les plus dégoûtantes, les propos les plus obscènes, nous n'avons pas besoin de dire les plus calomnieux, furent vomis contre le vénérable prélat. Saint

François de Sales s'était bien vu exposé à des calomnies encore plus odieuses. Les émeutiers ont couronné leur œuvre en arrachant l'écusson de l'évêque, qu'ils ont traîné attaché à une corde, pour le brûler ensuite au bord de la mer, à l'endroit même où l'on exécutait jadis les criminels.

« On voulait forcer par ces violences le prélat à quitter la ville; mais Mgr de Galvano a du courage et du sang-froid; sort du sentiment de son devoir, et sûr d'avoir fait toutes les concessions que lui permettait la sainteté de son ministère, il est resté à son poste et a bravé par une contenance ferme et digne les fureurs insensées dont rougi la masse honnête de la population. Il a répondu aux personnes qui le sollicitaient de poursuivre cette affaire: « J'ai tout oublié, j'ai tout mis au pied de la Croix. » Il est sorti les jours suivants et dimanche il a officié à la cathédrale. Après les jésuites sont venues les dames du Sacré-Cœur; après les prélats, et n'oublions pas que l'évêque de Nice avait la confiance toute particulière de Charles-Albert. Le gouvernement qui déploie sa force contre l'étranger n'aura-t-il plus le pouvoir de faire respecter chez lui la liberté chrétienne? »

—Le comité des cultes s'est occupé hier du mode d'élection des évêques. Les opinions les plus étranges sur ce grave sujet n'ont pas manqué de se produire: les vrais principes et la sage application qui peut en être faite dans les circonstances actuelles, ont trouvé dans les évêques et dans quelques hommes distingués, qui font partie du comité, d'éloquents interprètes. La discussion, qui a été fort longue, a paru assez importante pour mériter d'être renvoyée à deux séances extraordinaires qui se tiendront aujourd'hui et demain. Nous en donnerons le résumé.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 14 JUILLET, 1848.

Arrivée du Niagara.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 1er JUILLET.

Dépêche Télégraphique.

New York 13 juillet, 8 h. A. M.

Le Steamer Niagara est arrivé à Bos-

ton ce matin. Il apporte des nouvelles de sept jours plus tard.

France.—Les rues de Paris ont été des ruisseaux de sang. Après un combat acharné de quatre jours et quatre nuits, les insurgés ont été battus. 10,000 tués, 75,000 blessés. Les républicains ont eu la victoire.

Les ouvriers ont commencé l'insurrection le 22 de juin. Des barricades furent élevées et la garde nationale appelée. Le 23, les insurgés étaient en possession de la rive droite de la Seine et de toute la partie de la cité sur la rive gauche. Pendant ce temps, l'Hotel-de-ville était menacé par de fortes masses de peuple, l'artillerie appelée commença le feu sur elles. Le 24, Paris était déclaré en état de siège et le général Cavaignac revêtu du pouvoir suprême. Le même jour le combat commença avec fureur et continua toute la journée, avec un horrible carnage. L'Assemblée nationale n'a manifesté aucune crainte pendant cette terrible circonstance; elle tenta d'empêcher le combat. Le drapeau rouge fut arboré et la lutte recommença avec un redoublement de fureur.

Le dimanche au matin, le président de l'Assemblée annonça que les rebelles avaient été vaincus. Le lundi, une partie des insurgés se rendit, les autres prirent la fuite ou furent tués. Cavaignac donna l'assaut à leurs retranchements et fit un grand carnage. Le combat continua toute la journée du dimanche. Plusieurs se réfugièrent dans le cimetière du père Lachaise d'où ils furent chassés. Mardi, l'insurrection était étouffée. Quatorze généraux ont été tués ou blessés; 50 membres de l'Assemblée nationale et l'archevêque de Paris ont été tués.

(Morning Chronicle.)

MM. Drummond et Blake, Solliciteurs Généraux, ont été réélus unanimement.

Il s'est tenu lundi au soir, en cette ville une assemblée pour la colonisation des townships. Cette assemblée à laquelle l'évêque infatigable de la colonisation, Messire O'Reilly assistait, a été présidée par l'Honorable R. E. CARON. Nous publierons le compte-rendu de cette assemblée aussitôt que nous pourrons nous le procurer.

Projet de Constitution de la République Française soumis à l'Assemblée nationale le 19 juin.

Nous avons traduit les principaux articles du projet de cette constitution tel que publié dans le *Wilmer & Smith's European Times* du 24 juin:—

En présence de Dieu et au nom du

peuple français, l'Assemblée nationale proclame et décide ce qui suit:

1o. La République française est démocratique, une et indivisible. Elle a pour symbole, *liberté, égalité et fraternité.*

2o. La souveraineté existe dans l'universalité des citoyens français; elle est inaliénable et imprescriptible et ne peut être exercée ni par un individu ni par une faction du peuple.

3o. Tous les pouvoirs publics émanent du peuple, et ils ne peuvent être transmis par hérédité.

4o. La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre.

5o. Les pouvoirs législatifs sont confiés à une seule chambre.

6o. L'élection a la population pour base.

7o. Le nombre des représentants y compris ceux de l'Algérie et des colonies est de 600.

8o. Tout français, âgé de 21 ans et domicilié depuis six mois dans une commune, est électeur.

9o. Tout français, âgé de 25 ans, sans qualification, est éligible.

10. Les élections se font par ballottage.

11. L'Assemblée est choisie pour trois années, et les députés sont rééligibles.

12. L'Assemblée fait les lois et les décrets.

13o. Le pouvoir exécutif est délégué à un citoyen qui reçoit le titre de Président de la république; il doit être français de naissance et âgé de 40 ans au moins. Il est nommé par le suffrage direct et universel du peuple par vote secret. Il doit avoir reçu 2 millions de votes, au moins. Il est élu pour 4 ans et ne peut être réélu.

14. Il veille à l'exécution des lois, dispose de la force armée, sans pouvoir la commander en personne; il fait les traités qui doivent être ratifiés par le corps législatif; il a le droit de grâce sur recommandation du ministre de la justice, il promulgue les lois, il reçoit et envoie des ambassadeurs; il est logé par la république et reçoit un traitement annuel de 600,000 fr. (£30,000): il réside au siège du gouvernement; il nomme et révoque les ministres à sa volonté; aussi les agents diplomatiques, les généraux, et les commandants des forces de terre et navales, les préfets, les procureurs-généraux, etc. Il a le droit de suspendre les agents du pouvoir exécutif élus par le peuple; cette suspension ne peut excéder trois mois. Il ne peut les révoquer que du consentement du conseil d'état.

15o. Il y a un vice-président de la république qui est de droit président du conseil d'état.

16o. Les membres du conseil d'état ne peuvent être révoqués que par l'assemblée

sur la proposition du président de la république.

17o. Le conseil d'état prépare les projets de lois du gouvernement, fait les règlements d'administration publique, etc.

18o. Sont élus par le suffrage universel :—les maires, adjoints, conseillers municipaux, officiers de la garde nationale, les juges de paix.

19o. Les juges de première instance et d'appel sont nommés par le président de la république suivant le droit d'ancienneté ; les juges de cassation sont nommés par l'Assemblée nationale : et les magistrats du ministère public sont nommés par le président.

20o. Les juges de première instance, d'appel et de cassation sont nommés à vie sujets à être révoqués en la manière prescrite par la loi.

21o. Une cour suprême jugera sans appel les accusations portées par l'Assemblée soit contre ses membres, soit contre le président de la république ou les ministres ; elle connaîtra aussi des crimes contre la sûreté de l'état. Elle sera composée de juges et de jurés.

22o. Les taxes sur la propriété sont imposées pour une année ; les taxes indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

23o. La maison de tout citoyen est sacrée et ne peut être visitée ou violée, que dans les cas pourvus par la loi.

24. Il est défendu de tenir deux emplois ou deux salaires.

25. La dette de l'état est garantie, ainsi que les pensions, l'institut national et la légion d'honneur.

26o. La justice est administrée au nom du peuple ; les formes de la procédure seront abrégées et simplifiées.

27o. Les questions de fait en matières civiles seront décidées par le jury ; de même aussi en matières de police correctionnelle.

28o. Personne ne peut être arrêté que dans les cas prévus par la loi.

29o. Tout accusé ne pourra être jugé que devant le tribunal ordinaire. Abolition de la peine de mort pour délits politiques.

30o. Toutes les religions sont protégées par la loi ; mais les religions reconnues, reçoivent seules une subvention de l'état. La loi définira quelles sont les religions reconnues comme telles.

31o. Les codes, lois, etc., actuellement existantes seront en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient été rappelés.

—Le marquis de Boissy a porté de graves accusations contre les arrangements diplomatiques de Lamartine.

—Les ateliers nationaux causent beaucoup de malaise à l'Assemblée nationale parce

qu'elle croit que le gouvernement les conserve comme moyen d'intimider la législation.

—M. Cormenin a résigné la présidence du conseil d'état comme incompatible avec les devoirs de député.

—Les frais des ateliers nationaux, sous le nouveau directeur Labanne ont augmentés.—Pour les derniers 15 jours, ces frais se montent à £7445 sterling.

—Emile Thomas examiné par la commission d'enquête sur les ateliers nationaux a fait des déclarations qui compromettent gravement la commission exécutive ; la commission doit demander à l'Assemblée l'autorité de s'enquérir sur la conduite de la commission exécutive.

—La question Napoléon préoccupe tous les esprits. La résignation attendue de la commission exécutive avait circulée le 18 et attiré l'attention publique, mais comme elle n'a pas résignée, les journaux reviennent à la charge. Le *Napoléonien*, le *Napoléon Republicain*, le *Bonapartiste*, la *Constitution journal de la République Napoléonienne*, le *Petit Caporal* et d'autres journaux appuient l'élection de Louis Napoléon à la présidence de la république. Jamais une popularité n'a été si soudaine ; mais les républicains sérieux, ceux qui veulent conserver les institutions pour lesquelles ils ont combattu, ont encore beaucoup d'espoir dans l'élection de Marrast et dans la consolidation de la république.

Le *Napoléonien* dit : " Le plus grand malheur des hommes d'état que la France a soufferts depuis trois mois sous forme de gouvernement, n'est pas d'avoir ruiné le pays, détruit la confiance et abaissé la France au point de vue politique et social. Cette déplorable coterie a à se reprocher d'avoir fait douter de la liberté et d'avoir fait regretter les plus mauvais jours de la monarchie.

La *Réforme* blâme la précipitation de la réaction.

—Une mesure importante et délicate, le recensement des ateliers nationaux est maintenant mise à exécution. Ce recensement est fait au domicile des ouvriers qui sont obligés de demeurer à la maison depuis six heures du matin jusqu'à midi, afin que l'autorité puisse vérifier les informations qu'ils ont données sur leurs professions, leur moyens de vivre, et constater leur identité.

—On a trouvé un document supposé avoir été préparé par les conspirateurs du 15 mai, dans lequel Lamartine se trouve mentionné d'une manière très compromettante. C'est une pétition adressée par quelques clubs à la commission exécutive, et dans laquelle il est dit que Lamartine a promis de créer le ministère du travail demandé par Louis Blanc, et d'obtenir de l'As-

semblée un vote de 600 millions de francs pour des établissements de commerce et d'agriculture dans lesquels le socialisme serait mis en pratique. Ce document est publié par le *Constitutionnel*.

La *Presse* contient ce qui suit au sujet des volontaires qui ont dernièrement laissé Paris pour l'Italie : " L'expérience ayant démontré que les compagnies de volontaires qui sont venues aider la cause italienne dans la Lombardie, au lieu d'aider l'armée régulière sont au contraire, bien souvent nuisibles et dommageables aux pays par où elles passent, le gouvernement provisoire de Milan a résolu de ne plus les recevoir sur son territoire. Les états voisins ont été priés d'adopter une semblable résolution."

—M. Thiers a écrit à un ex-député une lettre dans laquelle on lit ce qui suit : " J'ai toujours pensé qu'une religion positive, un culte, un clergé étaient nécessaires, et que sous ce rapport l'ancien ordre de choses religieux était le meilleur comme le plus respectable. Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perverties, que dans chaque village on va nommer un instituteur phalanstérien, je regarde le curé comme la sauvegarde indispensable des idées du peuple ; car il enseignera au moins, au nom du Christ, que le chagrin accompagne toutes les conditions, que c'est là une des misères de la vie, et que lorsque le pauvre a la fièvre ce n'est pas le riche qui la lui a donnée..... Sans subvention, il ne peut exister de clergé.

" Mes idées ont changé au sujet de l'éducation : Lorsque l'université représentait la bonne et sage bourgeoisie, enseignait nos enfants d'après la méthode de Rollin, donnait la préférence aux excellentes et vieilles études classiques sur les études phisiques et matérielles des charletans professeurs d'éducation. alors je lui aurais sacrifié la liberté de l'enseignement. Maintenant je ne le voudrais pas, et pourquoi ? parce que rien aujourd'hui n'est comme il était alors. L'université tombée entre les mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles avec beaucoup de démagogisme. La seule sûreté que je voie si aucune il y a, est dans la liberté de l'enseignement. Dans tous les cas l'enseignement du clergé que je n'approuve cependant pas pour plusieurs raisons, me paraît meilleur que celui qu'on nous propose. Telle est mon opinion sur ces questions. Je suis tout ce que j'étais, mais je n'ai point de haine, ni une opposition systématique ; mais où est l'ennemi ? Cet ennemi c'est le démagogisme, et je ne lui cèderai pas la dernière planche du salut de l'ordre social, l'élément catholique."

—Les séances de l'Assemblée nationale n'offrent rien de bien intéressant.
(Traduit de l'European Times)

VENTES PAR ENCAN.

Moutarde, Sago, Indigo, Thés &c. (compte des Assureurs) aux magasins de Gillespie & Cie, le 15 à 10 heures, par A. J. Maxham.
Vin d'Espagne, Bière de Hibbert (Compte des Assureurs) aux magasins de Gillespie & Cie, le 15 à 10 heures par A. J. Maxham.
Semelles pour chemins de fer, bois équarris &c. le 18, à 11 heures, chez H. & E. Burstall, par W. B. Meyer.
Radeaux de Pin rouge, d'Orme, au bureau de Forsyth & Belt, le 17, à 11 heures, par Thos. Hamilton.

DÉPART DES STEAMERS ANGLAIS.

DE LIVERPOOL

NIAGARA.....	1er Juillet	à	Boston.
HIBERNIA.....	8 "	à	New-York.
EUROPA.....	15 "	à	Boston.
AMERICA.....	22 "	à	New-York.
ACADIA.....	29 "	à	Boston.

NAISSANCE.

Mercredi soir, la Dame de M. Honoré Plamondon, marchand, de la Pointe Lévi, a mis au monde un fils.
A Montréal, le 9 du courant, la dame de M. Isaac Vigent, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

Mercredi matin, à la chapelle St. Louis, par le Rév. M. Joseph Bonenfant curé de Berthier, Mr. Julien Honoré Chouinard, à Demoiselle Elizabeth Caroline Céline Peltier, seconde fille de feu P. Peltier, écuyer;

DECES.

Hier à St. Roch, à l'âge avancé de 83 ans, Roger Lelièvre, écuyer, Notaire, Ses funérailles auront lieu, Dimanche, le 16 du courant après les vêpres, ses amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
A St. Jean Dorchester, le 8 du courant, à la suite de dix jours de maladie, Joseph Octave, second fils de Pierre Besse, écr, notaire, à l'âge de 24 ans 6 mois et 3 jours.
A Lanoirie, le 4 du courant, à l'âge de 71 ans, M. Pierre Hervieux des suites d'une chute.
Samedi dernier après une courte et douloureuse maladie soufferte avec patience, Demoiselle Marguerite Collard, âgée de 13 ans et 3 mois, fille de M. André Collard, menuisier.
Au Manoir seigneurial de St. Etienne comté Dorchester, George Pozer, écuyer, âgé de 42 ans et 8 mois.
A Labinrière le 10 du courant à l'âge de 25 ans, sincèrement regretté de tous ceux qui ont eu l'avantage de pouvoir apprécier ses rares qualités, Dame Josephine Noël fille unique du capitaine Joseph Noël épouse de Mr. Barthélemy Bouré.

VENTE DU GOUVERNEMENT.

Par encan public, seront vendus au magasin du commissariat, sur le quai de la Reine, Lundi, le 24 courant.
UN grand assortiment de toils, redingottes, casquettes, etc.
La vente à UNE heure, Au COMPTANT.
Québec, 14 Juillet, 1848.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE,

OU
Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.
AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.
par EUGENE L'ÉCUYER, Notaire.
Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec.
Le tout formera un volume de 350 pages au moins. Prix 10s.

ANNONCES.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.
Balais Français de Chiendent, pour tapis.
Parfumerie de Lubin.
Brosses à barbe, françaises.
Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.
J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin, 1848. { Rue St. Joseph, No. 11.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.
J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 16 juin 1848.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hotel St. George.
Québec, 10 mai 1848.

BOUTIQUE DE BORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wartele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.
ANDRE BURN.
21 avril 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exhorbitante, le soussigné a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères, par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organcie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Corlonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Billeets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes en-dettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.
Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises seches, rue Hope, (St. Famille.) No. 13.

Québec, 7 Juin, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. P. CHINQUI.
QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FROCHETTES & FRERE, à des prix très réduits.
F. MARCEAU.
Rcteur.
Québec, 26 mai, 1848.

TROUVÉ.

LUNDI dernier, une SOMME D'ARGENT. Le propriétaire pourra la recevoir, en prouvant sa propriété et payant les frais d'avertissement. S'adresser à ce bureau.
Québec, 30 juin 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.— Québec, 16 juin, 1848.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonné capable de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.
No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquies une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.
N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyes et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.
Québec 21 Juin 1848.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il-tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
 O. ROBITAILLE,
Secrétaire.
 Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

NOUVELLE
METHODE
POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE
 Wm. Cowan,
 No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
 APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
 No. 2, Rue La Fabrique.
 vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
 Près du Marché de la Haute-Ville,
 QUÉBEC.

Cours de Botanique.

LE soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
 31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR
DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-a-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

Québec, 26 mai, 1848.

J. WILSON.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.
 Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice,
AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CRÉMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

ENH Desfosse,
 ST. ROCH,
 Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfosse
 ST. ROCH,
 Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose solliciter la continuation pour l'avenir, et appeller l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE
GRAMMAIRE ANGLAISE,
 PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,
 Rue St. Pierre, près du Marché
 BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
 FRANÇAIS, etc.

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
POINT DE SECOND PRIX.
 Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien
 DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
 Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
 11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. Th. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez les soussignés Prix 5s.

F. VEZINA,
 Agent.

Québec, 12 mai 1847.